

RAVITAILLEMENT

Le taux des rations pendant le mois de juillet 1947 a été le suivant pour les consommateurs normaux :

Sucre : 0 kg. 750 g.

Café : 300 g. ou thé vert 40 g.

Huile : 0 l. 40 ou beurre 0 kg. 400 g.

Beurre : 250 g.

Savon : 300 g.

Pâtes : 500 g.

Couscous : 200 g.

En outre, à l'occasion des fêtes de Ramadan, les quantités suivantes de denrées contingentées ont été accordées, en plus de ces rations, pour permettre aux Musulmans de respecter le jeûne traditionnel :

Sucre : 200 g.

Thé : 40 g.

Huile : 0 l. 40.

Savon : 200 g.

Semoule : 500 g.

VIANDE ET LAIT

Le prix des animaux de boucherie a encore légèrement augmenté.

Prix moyen de la viande nette à la cheville :

Bœuf : 110-115 fr.; ovin adulte : 105-110 fr.; agneau gris : 135-140 francs.

La hausse est surtout sensible à la vente au détail, dans les magasins.

Le prix du porc sur pied se maintient autour de 100 à 105 fr. le kilog.

Un certain nombre d'animaux très gras, peu demandés par le commerce local, ont pu être exportés en France et en Algérie.

A partir du 1^{er} juillet, le prix du lait dans les magasins municipaux a été fixé à 25 francs le litre pour le lait courant et à 30 francs pour le lait contrôlé (prix maximum).

A la suite de cette augmentation, coïncidant avec la mauvaise conservation de ce produit pendant l'été, les achats des usagers se sont trouvés réduits et environ 3.000 litres restaient chaque jour invendus.

En raison de cette situation, il a été jugé nécessaire d'en autoriser provisoirement la vente libre à partir du 10 juillet, le prix maximum restant sans changement.